

## LES INTERVENANTS



> **Eric JULLA**

Docteur en économie et directeur des études, il enseigne les finances locales à l'Université de Toulouse 1.

Concepteur de méthodes d'analyse approfondie des systèmes intercommunaux et des relations entre l'État et les collectivités locales, il est co-auteur de fascicules financiers pour le Juris-Classeur des Collectivités Locales. Missionné pour accompagner la constitution de la communauté urbaine de Toulouse, Eric Julla conduit de nombreux grands chantiers d'expertise portant aussi bien sur le fait départemental que sur les problématiques complexes intercommunales.



> **Yann LE MEUR**

Professeur associé à la faculté des Sciences Économiques de Rennes 1 et expert auprès d'associations d'élus, notamment sur la péréquation. Il a produit plusieurs rapports de recherche et d'expertise portant sur la péréquation régionale, le système financier intercommunal, les méthodes d'évaluation des charges. Auteur avec Alain Guengant de l'ouvrage « Optimiser les finances publiques locales - Analyse et prospective », il mène de nombreuses missions pour de grandes agglomérations, des régions et des départements.



> **Jérémy CHAIGNEAU**

Consultant senior, il travaille particulièrement sur les mécanismes de solidarité infra-communautaire et aux effets sur la fiscalité locale des opérations d'aménagement et de développement urbain.



> **Bernard KERRIGUY**

Consultant manager, il est expert en construction de systèmes interactifs de péréquation, de simulation et d'aide à la décision. Il conduit des missions de montages financiers complexes.



> **Fabrice GÉRARD**

Consultant manager, chef de projet en modélisation (Modèle REGARDS), il écrit en permanence les équations du système financier local. Il fournit la plupart des éléments composant ce séminaire.



> **Yvan PELLÉ**

Directeur de la recherche & développement, directeur d'études, il dirige le grand chantier de développement de la version 3 du logiciel REGARDS. Il conduit les travaux de recherche sur les systèmes de péréquation de la CVAE et des DMTO.